

*Droit fiscal*

**M. Alexander:** Je suis certain que le ministre n'a pas été informé des faits. Sait-il que les employeurs refusent des candidats qui leur sont envoyés? Le ministre parle de nouveaux stimulants concernant le recyclage. Qu'entend-il faire dans l'immédiat pour permettre à de nombreux chômeurs de se recycler et d'occuper les emplois disponibles? Le besoin de mesures se fait de plus en plus sentir, avec le fort chômage causé par les politiques monétaire et fiscale du gouvernement. Que fait le ministre pour recycler les Canadiens? C'est ce que je voudrais savoir.

● (1500)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question est si générale que si le ministre voulait y répondre à fond, il serait ici pendant pas mal de temps. Je ne sais s'il croit pouvoir y répondre brièvement avant que nous passions à l'ordre du jour.

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je dirais simplement qu'il y a bien des mesures. C'est un travail de longue haleine et si le député cherche des miracles spectaculaires comme il essaie souvent avec son parti d'en avancer la possibilité, je lui dirais que ni le public canadien ni les employeurs et employés canadiens ne se laisseront prendre à ce genre d'enfantillage.

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre me permettrait-elle de déposer de la correspondance au sujet de l'accord Syncrude que m'a demandée le député de Calgary-Nord (M. Woolliams). Je crois qu'en la déposant je pourrai en partie dissiper la confusion où j'aurais pu involontairement laisser certains députés quant à la portée des prétendues concessions fiscales consenties à ce consortium.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à laisser le ministre déposer le document?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 10 février, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-49, tendant à modifier le droit fiscal, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier, et de l'amendement y afférent de M. Lawrence (p. 2977).

**M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire un commentaire, vu ce que le député de New Westminster (M. Leggatt) a dit cet après-midi au sujet du chômage dans l'industrie du bois de la Colombie-Britannique. Je suppose, dans ces circonstances, que les gens de la Colombie-Britannique devront garder le sourire dans l'épreuve.

Le gouvernement fédéral participe au financement du projet Syncrude, tout comme les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario. A mon sens, la mesure prise est un pas dans la bonne direction. Après tout, il nous faudra

[M. l'Orateur.]

consacrer 107 milliards de dollars à l'exploitation des richesses naturelles du Canada au cours des 10 prochaines années; c'est peut-être pour le Canada le plus grand projet du siècle; pour qu'il ne reste pas à l'état de rêve et devienne réalité, il nous faut obtenir la collaboration des sociétés privées, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Nous n'en sommes qu'au commencement.

Le gouvernement peut fort bien participer à cette grande aventure, sans pour autant contrôler l'industrie toute entière. Nous avons un rôle à jouer, comme les provinces ont le leur. Finalement, d'autres provinces, telles la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba, collaboreront à l'exploitation des richesses naturelles du Canada.

Hier soir, le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) a déclaré que nous devrions suivre l'exemple de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la France et nationaliser notre industrie pétrolière, comme elles l'ont fait. C'était oublier que ces pays ont des richesses pétrolières insignifiantes; elles ont peut-être raison, pour ce qui les regarde, de les nationaliser. Mais nous ne sommes pas dans la même situation. La vie économique du Canada est fondée sur la libre entreprise, non sur l'aide sociale ou sur un régime socialiste.

Au Canada, un particulier est toujours libre de lancer une entreprise et d'apporter des emplois et des investissements dans le circuit économique. Il n'est pas le seul à réaliser des bénéfices. C'est pourquoi le député de Sault-Sainte-Marie devrait admettre avec moi que nous ne pouvons comparer l'économie du Canada avec celles de l'Angleterre, de la France et de l'Italie. Je le répète, au Canada les conditions sont entièrement différentes et j'espère qu'elles le resteront. D'un autre côté, les gouvernements collaborent à certains projets qui exigent des investissements considérables. Mais ne lions pas, par principe, notre participation au contrôle de l'industrie tout entière. Le secteur privé a sa place au Canada.

Je concède que Syncrude est une entreprise marginale. Bien sûr, elle comporte des risques, et il n'y a aucune garantie quant au prix que le pétrole atteindra d'ici dix ans. Nous ne savons pas quel sera le prix de revient réel du pétrole produit par Syncrude. D'après certaines estimations, il vaudra \$11 le baril. Mais ce pourrait être \$10 ou \$12. Nous n'en saurons rien avant que la production n'ait commencé. Il est donc impossible de donner des garanties. De même, nous ne pouvons garantir quelle sera la conjoncture mondiale en 1978, date où la production de ce pétrole commencera réellement. Nous ne savons pas si le prix international sera alors de \$4 ou \$5 le baril. Le gouvernement serait donc bien imprudent de promettre que le prix du pétrole produit par Syncrude sera \$11 le baril alors que d'autres fournisseurs en produiront peut-être à un coût moindre.

De même que nous ne pouvons garantir le prix du pétrole en 1978, ou si les approvisionnements seront suffisants cette année-là, nous ne pouvons assurer que la paix régnera au Moyen-Orient et que cette région fournira du pétrole au Canada et aux autres pays industrialisés. En somme, je crois qu'il incombe au gouvernement d'encourager la mise en valeur de nos ressources pétrolières et surtout de favoriser l'exploitation de notre plus grande source de pétrole connue, les sables bitumineux de l'Athabasca.